



RÈGLEMENT 2020

MB KIDS

Toute inscription à la MB Kids 2020, implique l'acceptation du règlement. *Le non-respect du règlement peut entraîner le retrait de la plaque du participant par l'organisation.* La MB Kids aura lieu le samedi 4 juillet 2020 de 9h30 à 13h00 au lac du Biotope de Combloux.

Participation

La MB Kids est ouverte à tous les enfants de 7 à 14 ans (autorisation parentale obligatoire).

Voici les catégories 2020 :

Poussins : 2012 et 2013 / 7 & 8 ans (dans l'année 2020)

Pupilles : 2010 et 2011 / 9 & 10 ans (dans l'année 2020)

Benjamins : 2008 et 2009 / 11 & 12 ans (dans l'année 2020)

Minimes : 2006 et 2007 / 13 & 14 ans (dans l'année 2020)

Les enfants seront répartis par groupe en fonction de leurs âges et de leur niveau pour réaliser la course.

La MB Kids est une compétition chronométrée avec un système de puce électronique.

Les inscriptions sont ouvertes à partir du lundi 2 décembre 2019 à 12h00.

Les inscriptions se font en ligne sur le site www.mb-race.com

La date limite des inscriptions est le jeudi 2 juillet 2020 à 24h00 pour les inscriptions en ligne.

Le retrait des dossards et les inscriptions se feront le vendredi 3 Juillet 2020 de 14h00 à 22h30 au Palais des Sports de Megève, et le samedi 4 juillet 2020 de 8h00 à 9h15 à l'Office de Tourisme de Combloux.

Assurance / Responsabilité

Un certificat de non contre-indication à la pratique du VTT en montagne est obligatoire ou une autorisation parentale téléchargeable sur le site www.mb-race.com

Il faudra présenter la confirmation d'inscription (numérique ou en papier).

L'organisation recommande vivement à chaque participant de faire établir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT en montagne (en complément de l'autorisation parentale).

L'organisation contracte une assurance Responsabilité civile souscrite par la FFC qui couvre votre responsabilité lors de l'organisation d'épreuves ou manifestations sportives sous l'égide FFC.

Pour les licenciés FFC, vous êtes couverts par votre licence FFC (RC et Individuel Accident). Pour les non-licenciés, l'organisation vous conseille de contracter une assurance individuelle accident ou de vérifier que votre police d'assurance comprend cette garantie.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel ou des équipements individuels.

Matériel / équipement obligatoire

Le matériel utilisé par l'enfant doit être vérifié par ses parents avant le départ de manière à avoir un VTT en bon état de marche.

Chaque participant doit avoir une tenue en rapport avec la pratique du VTT en montagne. Le port du casque rigide, avec jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve. Il est conseillé aux participants d'utiliser des protections (pour les genoux, coudes, dorsales, casque intégral).

Il est conseillé d'emporter un vêtement chaud et un vêtement de pluie, la météo en montagne est très changeante.

Course

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le parcours à tout moment, dans l'intérêt des participants et de leur sécurité.

En cas de neutralisation totale, ou d'annulation de la course le jour même (conditions météorologiques exécrables, ...), les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

Respect du code de la route

Chaque coureur doit respecter le code de la route sur les portions ouvertes à la circulation.

Respect de l'environnement

Au vu de la beauté de la région et du site nous accueillant, nous prions l'ensemble des participants de bien vouloir respecter l'environnement (ne pas jeter ses papiers ou autres déchets par terre). Le non-respect de ces règles peut entraîner un retrait de la plaque de cadre du participant.

Remboursement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'interruption de l'épreuve.

Droit à l'image

Par sa participation à la **MB Kids 2020**, chaque concurrent autorise expressément MB RACE (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la MB RACE en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Modification du règlement

Le comité de course se réserve le droit de modifier, en tout temps, le présent règlement dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité et ce, sans préavis.

Acceptation du règlement

Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Le règlement pourra être consulté sur le site internet www.mb-race.com ainsi que sur place le jour de la compétition.